

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Étaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Cédric (suppléant) ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GUILLOU Claudine à LE FLOC'H Patrick ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian à CONNAN Josette ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; RASLE-ROCHE Morgan ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	10
Votants	71
Absents	17

DEL2024-01-012

SUBVENTIONS POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME D'ARMORIQUE HABITAT À PLOËZAL POUR 3 LOGEMENTS

Le bailleur social « Armorique Habitat » mène un projet de création de 3 logements neufs sur la commune de Ploëzal, rue des Quatre Vents (parcelle A1313).

Armorique Habitat sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social pour ce projet comprenant la création d'un logement très social et de deux logements sociaux sous forme de pavillons de type 4.

Le chantier doit débiter au 1^{er} semestre 2024 et s'achever au second semestre 2025.

Nom opération <i>Commune</i>	« Quatre Vents » <i>Ploëzal</i>	
Nombre de logements	3 (2PLUS, 1PLAI)	
Type d'opération	neuve	
Coût de revient (TTC)	545 250,00 €	

Fonds propres bailleur	105 000,00 €	19,3%
Emprunts bailleur	476 720,00 €	78,3%
Subventions Etat	7 030,00 €	1,3%
Autres subventions	0,00 €	
Subvention Agglo création PLUS/PLAI*	6 500,00 €	

* prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur, cette opération peut bénéficier de 2 000€ au titre de la création d'un logement social (PLUS) et de 2 500€ au titre d'un logement très social (PLAI), soit 6 500 € pour les 3 logements créés.

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Armorique Habitat une subvention de 6 500 € pour l'opération susmentionnée ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick LE GOFF